



# NÉGO ACCORD COLLECTIF : FACE AU MUR !

10 novembre 2022

Cela fait maintenant **10 jours que les PNC ne sont plus protégés par un Accord Collectif** et que la Direction a transposé partiellement nos règles dans des notes de Direction, par définition unilatérales et modifiables à souhait.

L'UNAC est l'initiateur de l'Accord Collectif et se bat depuis 1999 pour maintenir cette **protection indispensable**. Sans elle, les PNC sont soumis à tous les aléas que rencontre trop régulièrement le transport aérien (COVID, 11 septembre...)

## LA DIRECTION S'OBSTINE DANS L'UNILATÉRAL

Nous sortons de la réunion de négociation, demandée en vue de prolonger temporairement notre Accord Collectif et maintenir les PNC protégés le temps de négocier le futur Accord (cf courrier commun avec le SNGAF).

Hélas, la Direction persiste à penser que sa seule promesse de ne pas modifier ses notes de Direction est à même de rassurer les PNC.

Nous restons surpris face à cet entêtement : **si son engagement est si fort pourquoi persiste t-elle à ne pas vouloir le contractualiser** ? Ce n'est pas un problème de coût, est-ce un souci d'ego ?

Dans la continuité de notre combat à toujours protéger les PNC et après avoir fait preuve de la plus grande des patiences, **nous n'avons plus d'autre choix que de prendre nos responsabilités**... Nous espérons encore que les autres syndicats se joindront au SNGAF et à l'UNAC pour cette **cause plus qu'essentielle qui devrait tous nous unir**.



## PNC À VOS POSTES !

Adhérez en ligne sur notre site : [www.unac.asso.fr](http://www.unac.asso.fr)

Suivez-nous sur le Galley 